

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2023

Délibération n°23-02-06

L'an deux mille vingt-trois et le 2 février, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de votants : 31
- Date de la convocation : 25 janvier 2023

**Objet : Administration générale - Ressources humaines :
Création d'un poste suite à avancement de grade**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -

CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL,
M. Yannick JARDIN (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*),
Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL*) -

CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (*Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY*) -

MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -

MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL (*Pouvoir de M. Thomas PUTMAN*) -

PÉLUSSIN : Mme Franceline COMAS, Mme Martine JAROUSSE,
M. Stéphane TARIN (*Pouvoir de M. Michel DEVRIEUX*),
Mme Agnès VORON (*Pouvoir de M. Jean-François CHANAL*) -

ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -

SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -

SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI (*Pouvoir de Mme Sylvie GUISET*) -

SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT (*Pouvoir de M. Farid CHERIET*),
M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -

VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -

CHAVANAY : Mme Nathalie BÉAL (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*),
M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à M. Yannick JARDIN*) -

CHUYER : Mme Gisèle BONNAY (*Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD*) -

LUPÉ : M. Farid CHERIET (*Pouvoir à M. Serge RAULT*) -

MALLEVAL : M. Thomas PUTMAN (*Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL*) -

PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (*Pouvoir à M. Stéphane TARIN*),
M. Jean-François CHANAL (*Pouvoir à Mme Agnès VORON*) -

SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISET (*Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI*) -

VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN : Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -

VÉRIN : M. Cyrille GOEHRY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230202-23_02_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Affichage : 10/02/2023

M. le Président explique qu'un agent adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet, peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint administratif principal de première classe.

Cet avancement correspond à la fonction actuellement exercée par cet agent.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la création d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet après avis de la CAP du CDG42.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- autorise la création d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet,
- supprime le poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet après avis de la CAP du CDG42.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Jacques BERLIOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230202-23_02_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Affichage : 10/02/2023